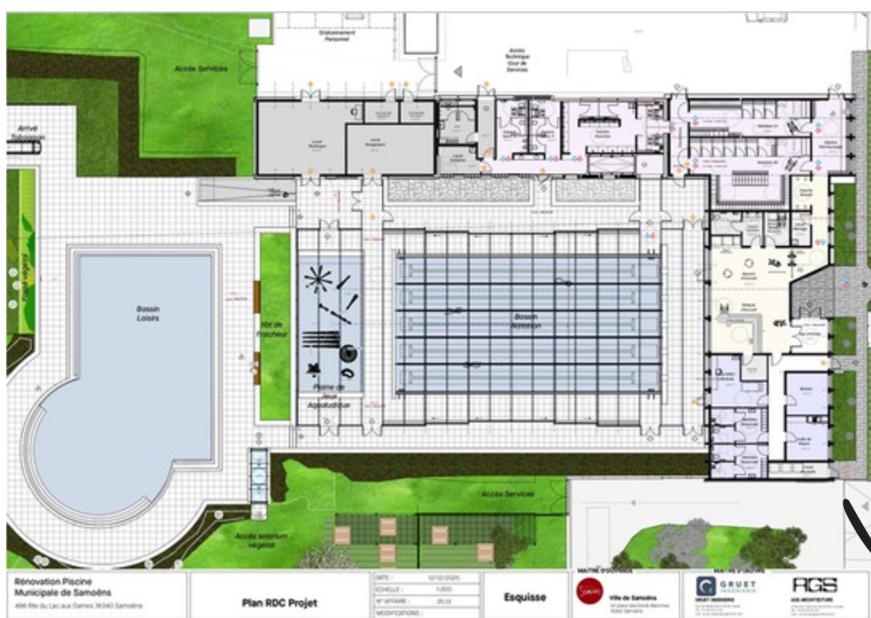




## ÉVOLUTION DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA PISCINE

Un travail de réflexion est mené depuis plusieurs années avec les élus concernant le projet de rénovation de la piscine. L'orientation retenue consiste à réhabiliter l'équipement existant. Une enveloppe de 7 millions d'euros a été inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour ce projet. Parallèlement, un travail approfondi sur les possibilités de financement est en cours auprès de la Communauté de communes (CCMG), du Département et de la Région. La phase de sélection du maître d'œuvre, comprenant un bureau d'études techniques et un architecte, a été réalisée. Le projet poursuit ainsi son avancée après avoir été présenté aux conseillers municipaux le 15 décembre dernier.



# **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

La modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvée par le conseil municipal cet automne, à l'issue de l'enquête publique et après avis des services de l'État et des personnes publiques associées. Cette procédure avait pour objectif d'adapter le document d'urbanisme aux besoins identifiés ces dernières années, tout en veillant à préserver l'équilibre du territoire en tenant compte des grands enjeux démographiques de notre village.

**Préserver les lits chauds et l'offre hôtelière.** Afin de soutenir la présence d'hébergements touristiques ouverts à l'année, de nouvelles règles ont été intégrées au PLU. Elles encadrent plus précisément les éventuelles transformations d'hôtels, notamment en résidences de tourisme, afin de maintenir une capacité d'accueil cohérente dans les zones urbaines du centre.

**Favoriser le logement pour les habitants.** La modification rend désormais obligatoire la réalisation de 50 % de logements aidés pour tout projet comprenant plus de 4 logements. Cette mesure vise à encourager la production de logements accessibles et adaptés aux besoins des résidents permanents.

**Protéger les paysages et la qualité des sols.** Un coefficient de pleine terre est instauré dans plusieurs secteurs. Il impose une proportion minimale d'espaces perméables sur les parcelles concernées, afin d'améliorer l'infiltration de l'eau, préserver la végétation et maintenir la qualité paysagère des quartiers.

**Autres ajustements réglementaires.** La modification n°2 comprend également divers ajustements techniques : mises à jour de zonages, précisions sur les règles d'implantation des constructions, protection de certains commerces et harmonisation avec d'autres documents d'aménagement modifications des règles liées à l'aspect architectural. Ces évolutions visent à garantir une meilleure cohérence du règlement et à préserver le caractère des hameaux et du centre-bourg.

# TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

## POINT D'ÉTAPE

La première phase du projet de réaménagement du centre-bourg a été lancée cet automne. Conformément au calendrier prévu, les travaux ont été suspendus pour la saison touristique hivernale et reprendront au début du printemps pour la seconde phase, qui concerne le reste de la place ainsi que le secteur de la Grenette. Les interventions réalisées cet automne ont porté sur plusieurs zones :

- le secteur du Gros Tilleul,
- le parvis de l'Église et du Monument aux Morts,
- la rue du Parc.

Ce projet a été accompagné durant toute sa préparation d'une démarche de concertation citoyenne incluant des réunions publiques, des échanges avec les commerçants et des rencontres avec les habitants. Ces échanges ont permis d'ajuster certains éléments du projet, notamment l'intégration de places de stationnement sur la place.

Des projections 3D permettent de visualiser les aménagements prévus dans les prochaines étapes.



## LA MAISON DES SŒURS RÉNOVÉE LA MAISON DE LA MUSIQUE PLEINEMENT OPÉRATIONNELLE



La rénovation de l'ancienne Maison des Sœurs arrive aujourd'hui à son terme. Cette bâtie emblématique a retrouvé toute sa place dans la vie du village après plusieurs années de travaux de réhabilitation.

Renommée Maison de la Musique, elle accueille désormais, et pour la deuxième année consécutive, les associations musicales de Samoëns pour leurs activités et cours.

Cet automne, la pose du bardage extérieur ainsi que la réfection des abords ont marqué l'achèvement des travaux de réhabilitation.

La Maison de la Musique peut désormais pleinement remplir sa mission : offrir un espace chaleureux, adapté et pérenne à la pratique musicale, au service des habitants et des associations locales.

## TRAVAUX FORESTIERS 2025

Depuis 2019, les forêts de Samoëns sont confrontées à une grave crise sanitaire. Un insecte, le scolyte typographe, attaque les épicéas et provoque le déclin rapide de nombreux arbres. Ce phénomène, désormais présent dans l'ensemble des forêts de montagne des deux Savoie, est étroitement lié aux effets du changement climatique, notamment aux sécheresses et aux hivers plus doux.

Face à cette situation, l'ensemble des acteurs de la forêt se mobilise pour trouver des solutions et adapter la gestion forestière. Ces attaques répétées entraînent un rajeunissement prématué de la forêt et obligent à repenser son renouvellement, par des plantations d'essences plus adaptées au climat futur et surtout en favorisant la régénération naturelle.

À Samoëns, la commune a fait le choix d'une gestion prudente, depuis 2023 : seules des coupes « sanitaires » sont effectuées, et les coupes habituelles ont été suspendues afin de ne pas perturber les zones encore en bonne santé. Car, en effet, ces coupes représentent un volume de bois supérieur à l'accroissement naturel de la forêt, qui est prélevé par l'insecte ravageur.

Tous les bois coupés ont trouvé preneur, représentant environ 3 800 m<sup>3</sup> et plus de 90 000 € de recettes. En parallèle, de nombreux travaux ont été menés : plantation de 2 150 jeunes arbres, entretien des chemins forestiers, pose de panneaux, nettoyage des limites forestières et lutte contre les plantes invasives. Ces actions ont mobilisé le travail des équipes de l'Office national des forêts et de plusieurs entreprises locales intervenant dans la forêt communale.

## MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CHEMINEMENT PIÉTON DANS LE VILLAGE

Depuis cet été, un travail important a été mené par les services de la mairie pour élaborer un système de cheminement piéton reliant les différents parkings du village aux principaux points d'intérêt : base de loisirs, patinoire, centre historique, commerces et sites patrimoniaux.

Ce projet a été construit en concertation avec l'Office de Tourisme et l'Association des Commerçants afin d'assurer une signalétique cohérente et lisible pour les usagers. Le fléchage sera déployé au cours de l'hiver. L'objectif est de faciliter les déplacements à pied dans le village, d'encourager le stationnement en périphérie et de permettre aux visiteurs comme aux habitants de rejoindre facilement les lieux clés.



Cette esquisse ne tient pas compte de l'orientation des lames.

## FESTIVAL DES LIVRES ... ET MOI ! UNE 5<sup>ÈME</sup> ÉDITION À VENIR

Après le succès des éditions précédentes, le **festival de littérature jeunesse Des Livres ... et Moi!** porté par la commune reviens pour une 5<sup>ème</sup> édition les 25 et 26 avril prochains à l'Espace du Bois aux Dames.



### Au programme :

- Des ateliers animés par des auteurs et illustrateurs jeunesse (écriture, BD, dessin, jeu, peinture, quiz, manga, et bien d'autres!);
- Des moments de dédicaces et de rencontres;
- La médiathèque municipale François Désarnod hors les murs;
- Des interviews;
- Des stands d'éditeurs, de libraires et d'associations pour acquérir des livres neufs et d'occasion;
- Des spectacles pour petits et grands : du théâtre de papier aux marionnettes, laissez-vous emporter par 4 spectacles proposant des interprétations ou réinterprétations d'albums jeunesse.

En 2026, le festival met au premier plan le travail de **Mathilde Joly, illustratrice jeunesse, qui est l'invitée d'honneur de cette édition**. C'est à elle qu'a été confiée la tâche de réaliser l'affiche et les autres dessins pour la communication du festival 2026!

En amont du festival, les élèves des écoles et collèges de la vallée auront la chance de rencontrer les auteurs et illustrateurs invités pour découvrir leurs ouvrages, échanger avec eux et participer à divers ateliers autour des thèmes abordés dans leurs livres.

**Cette année encore, les ateliers et spectacles seront sur réservation. Attention, il est très fortement recommandé de réserver en avance ! Les réservations seront ouvertes courant mars 2026.**

Le programme détaillé sera publié sur: [www.mairiedesamoens.fr/des-livres-et-moi](http://www.mairiedesamoens.fr/des-livres-et-moi)

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS



Lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre, les élus ont voté l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026.

Ce vote fait suite aux commissions d'attribution qui se sont tenues en novembre, au cours desquelles les demandes déposées par les associations ont été examinées.

Le vote anticipé des subventions permet aux structures associatives de disposer d'une meilleure visibilité sur les aides accordées pour l'année civile suivante et de préparer plus sereinement leurs projets et leurs budgets.

# LISTES ÉLECTORALES

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Cette édition du bulletin municipal, la dernière avant le scrutin, est l'occasion de rappeler les modalités d'inscription sur les listes électorales.

### Comment s'inscrire ?

- En ligne, via le service officiel du site de l'État [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr)
- En mairie, en déposant un dossier papier



### Dates limites d'inscription

- Les demandes déposées en ligne (CERFA dématérialisé) doivent être effectuées **au plus tard le 4 février 2026**.
- Les inscriptions par dossier papier peuvent être réalisées en mairie jusqu'au 6 février 2026 inclus.

Passé ces délais, il ne sera plus possible de s'inscrire pour le scrutin à venir.

**Conseils utiles : anticipez votre demande pour éviter tout contretemps**, vérifiez votre inscription et votre bureau de vote via le téléservice ou auprès de la mairie.

Dès votre inscription validée, vous serez radié de votre ancien bureau de vote.

## Les dates à retenir

15 janvier

### Vœux du Maire

à 19h  
à l'Espace le Bois aux Dames, salle Bourgeoise

Ouvert à tous  
Accès libre

30 janvier

### L'Abécédaire des classiques

à 20h  
Espace le Bois aux Dames

Spectacle familial  
Une lettre = Une œuvre ou un mythe en 10 minutes  
Dès 10 ans | 50 minutes  
Réservations sur le site de la mairie

19 février

### Sonata Per Tubi

à 17h30  
Espace le Bois aux Dames

Spectacle de cirque contemporain, airs de musique classique pour instruments insolites  
Dès 6 ans | 60 minutes

Réservations sur le site de la mairie

27 février



de 15h à 18h  
à l'Espace le Bois aux Dames, salle Bourgeoise

Ouvert à tous  
Accès libre

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune met à disposition l'ensemble des délibérations du Conseil municipal en ligne, à l'issue de chaque séance. Elles sont consultables sur le portail dédié : <https://delibs.com/samoens>

### NEWSLETTER HEBDOMADAIRE SAMOËNS EN BREF

Chaque vendredi recevez le Samoëns en Bref dans votre boîte mail ! Elle vous informe des actualités de la semaine, des rendez-vous à venir et d'une actualité de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre.

Pour s'abonner, il suffit de renseigner son adresse e-mail sur l'accueil du site internet de la commune : [www.mairiedesamoens.fr](http://www.mairiedesamoens.fr)

### COORDONNÉES ET HORAIRES DE LA MAIRIE



33 place des Dents Blanches, Samoëns  
04 50 34 42 38

[contact@mairiedesamoens.fr](mailto:contact@mairiedesamoens.fr)  
[www.mairiedesamoens.fr](http://www.mairiedesamoens.fr)



Lundi	9h-12h   15h-18h
Mardi	9h-12h
Mercredi	9h-13h
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h   14h-16h

### Mentions légales

Directeur de la publication : Jean-Charles Mogenet, maire de Samoëns · Rédaction et conception : service communication de la mairie de Samoëns · Crédits photos et images : mairie de Samoëns, Gérard Gachignard, Graphisme et Paysages, Gruet ingénierie & AGS architecture  
Nombre d'exemplaires tirés : 2000 · Impression : Imprimerie Printoclock · Date de publication : décembre 2025